

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 35<sup>ème</sup> COURSE DE COTE d'ARQUES-LA-BATAILLE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PAYS DE DIEPPE organise le **13 Septembre 2020** avec le concours de **Ecurie Arques Auto Sport** une compétition automobile régionale dénommée : **35<sup>ème</sup> Course de cote d'Arques-la-Bataille**.

Cette compétition compte pour :

**Coupe de France de la Montagne 2021**

**Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2020**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie sous le numéro 33 en date du 09/06/2020, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 291 en date du 09/06/2020.

### **Organisateur technique**

**Nom :** Ecurie ARQUES AUTO SPORT

**Adresse :** Place Pierre Descelliers à Arques-la-Bataille 76880

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Compétitions régionales**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	.....A. LARUE.....	Licence n°19109
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	D. VIGER .....	Licence n°47235
	M. AUBERT .....	Licence n°40515
Directeur de Course	H. VERGNORY.....	Licence n°7092
Directeur de Course Adjoint	E. MATHIOT .....	Licence n°208309
Commissaires Techniques	J.M. DESSE.....	Licence n°5540
	R. THILMANY .....	Licence n°110645
	M. LEBEAU.....	Licence n°882
Chargé de la mise en place des moyens	D. HEBERT.....	Licence n°203186
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	JP. PATIN .....	Licence n°4183
Responsable des commissaires de piste	L. PANIER.....	Licence n°253359
Chronométrateurs	B. LE ROY .....	Licence n°9337
	P. JEGOU.....	Licence n°3899
	R. VOISIN .....	Licence n°211834
Médecin	H. GALLOIS .....	
Secrétaire de l'épreuve	C. PEIGNON .....	

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 08 Septembre 2020 à 23h59 (cachet de la Poste faisant foi)**.

Publication de la liste des engagés le **Jeudi 10 Septembre 2020**.

Vérifications administratives :

**Samedi 12 Septembre 2020 de 17h00 à 18h45**

**Dimanche 13 Septembre 2020 de 07h00 à 08h45**

Vérifications techniques :

**Samedi 12 Septembre 2020 de 17h15 à 19h00**

**Dimanche 13 Septembre 2020 de 07h15 à 09h00**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche 13 Septembre 2020 à 09h20**.

Briefing des commissaires le **Dimanche 13 Septembre 2020 à 08h00**.

Essais non chronométrés le **Dimanche 13 Septembre 2020 de 08h15 à 09h15**.

Essais chronométrés le **Dimanche 13 Septembre 2020 de 09h30 à 10h30**.

Le Briefing des pilotes se déroulera au Podium de départ le **Dimanche 13 Septembre 2020 à 09h20**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 13 Septembre 2020 à 10h45**.

### Course

---

- 1<sup>ère</sup> montée le **Dimanche 13 Septembre 2020 à partir de 11h00**
- 2<sup>ème</sup> montée le **Dimanche 13 Septembre 2020 à partir de 13h30**
- 3<sup>ème</sup> montée le **Dimanche 13 Septembre 2020 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> montée**
- 4<sup>ème</sup> montée le **Dimanche 13 Septembre 2020 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> montée**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**

Remise des prix le **Dimanche 13 Septembre 2020** 30 minutes après le délai de réclamation, **au Chapiteau au départ** (Arques-la-Bataille).

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **Dimanche 13 Septembre 2020 à 08h00**.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

**Samedi 12 Septembre 2020 de 17h00 à 18h45**

**Dimanche 13 Septembre 2020 de 07h00 à 08h45**

Vérifications techniques :

**Samedi 12 Septembre 2020 de 17h15 à 19h00**

**Dimanche 13 Septembre 2020 de 07h15 à 09h00**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse ..... **Garage OPEL, ZI Verte, rue Louis Delaporte, Rouxmesnil-Bouteille 76370**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 13 Septembre 2020 à 09h00**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est fixée par le Président du Collège.

Pesage des voitures libre ou obligatoire :

Adresse ..... **Garage OPEL, ZI Verte, rue Louis Delaporte, Rouxmesnil-Bouteille 76370**

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Raphael VOISIN      55 route départementale      27440 VAL D'ORGER**  
**Téléphone portable : 06.51.77.62.54      Adresse-mail : [rvoisin@rallygt.fr](mailto:rvoisin@rallygt.fr)**

La date limite d'envoi des engagements est le **Mardi 08 Septembre 2020 à 23h59 (cachet de la Poste faisant foi)**.

Les droits d'engagement sont fixés à **220€**, réduits à **110€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement à l'ordre de **l'Ecurie Arques Auto Sport**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 120**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

#### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

#### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

#### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

### ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les éventuelles publicités rachetables et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur distribué lors des vérifications administratives.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Arques-la-Bataille a le parcours suivant RD 23 / RD 54

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ .....	Croisement de la RD 23 / RD 100
Arrivée .....	RD 23
Pente moyenne .....	4%
Longueur du parcours .....	1400 mètres
Modalités de retour au départ .....	RD 23 et RD 100
Parc de départ (lieu) .....	RD 100 et RD 23
Parc d'arrivée (lieu) .....	RD 23 au pied de la côte

#### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

#### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu ..... RD 100 et RD 23, au minimum 10 minutes avant l'heure de départ prévue

#### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

#### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la RD 100.

Les parcs concurrents seront accessibles dès l'arrivée des concurrents. Les concurrents respecteront scrupuleusement la signalisation mise en place sur la RD 100 afin de faciliter la circulation des voitures. Les concurrents qui ne respecteraient pas cette lause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité de 100€ à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

#### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé ..... **RD 23 au pied de la côte**

#### 6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : ..... **Mairie d’Arques-la-Bataille**
- pendant les essais et la course au parc départ ..... **Mairie d’Arques-la-Bataille**
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée .... **Mairie d’Arques-la-Bataille**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

#### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu ..... **Mairie d’Arques-la-Bataille**

Date ..... **Samedi 12 et Dimanche 13 Septembre 2020**

Téléphone permanence n° ..... **02.35.85.50.26**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **Pompiers d’Arques-la-Bataille**..... Téléphone n° ..... **18 ou 112**

### ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

#### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes se déroulera **au Podium de départ le Dimanche 13 Septembre 2020 à 09h20**.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### 7.3P. COURSE

*Voir règlement standard des courses de côte.*

Préciser la procédure de départ : **aux feux tricolores**.

#### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*préciser si autorisé ou non – et si oui, indiquer le lieu*).

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

## ARTICLE 10P. PRIX

Remise des prix le **Dimanche 13 Septembre 2020, 30 minutes après le délai de réclamation, au Chapiteau au départ (Arques-la-Bataille).**

Des coupes seront remises **aux 3 premiers du scratch**

Des prix seront remis à chaque pilote présent à la remise des prix.